



## Xxxxxx : réclamation injustifiée de dommages

Par **ManuDeParis**, le **21/09/2016** à **21:52**

Bonsoir

Je voudrais vous faire part d'une mauvaise expérience avec la société de location de voiture xxxxxx.

Société, qui visiblement sur internet, est coutumière.

C'est une société malveillante qui arnaque ses clients ! et les prends pour des Pigeons !

J'ai loué un véhicule à xxxxxx Toulon pour 6 jours, pour mon fils de 1an et demi et ma femme pour les vacances pendant le mois d'août.

Au guichet, nous faisons les papiers avec la personne responsable (blasé visiblement d'avoir des clients...).

Et là je lui demande de faire le tour du véhicule, il me dit que ce n'est pas utile, que nous pouvons avoir confiance (une première pour moi qui loue souvent chez Europcar/Rentacar avec qui nous faisons le tour, rien que pour la relation client, présenter le véhicule, la confiance...LA CHEZ xxxxxx RIEN).

Je récupère donc le véhicule au parking (à 200M sur le parking) en plein soleil, le train, la fatigue, avec les bagages, le petit qui pleure...nous faisons un rapide tour du véhicule, sale d'extérieur...mais visiblement rien de grave.

Je rends le véhicule à la date précise, lavé, propre ! (habitude de ma part...) Lors de la restitution, la personne qui vient faire le tour me fait même la remarque ! (« Vous la ramenez plus propre que nous ! » excellent non ?).

Je lui dis que tout va bien, R.A.S en somme !

En faisant le tour elle me fait part d'une anomalie à l'arrière droit du véhicule, endroit improbable et quasi non visible !

Je lui dis que je n'ai jamais eu d'accrochage, jamais d'accident, je loue depuis longtemps et encore une fois je n'ai jamais eu d'accident ni autre accrochage de la sorte !

Je lui fais part que personne n'est venu faire le tour du véhicule avec moi et que cette « dégradation » pouvait très bien se trouver sur le véhicule avant (chose qui l'a grandement étonné, me soutenant que normalement, le contrat est signé en présence d'une personne qui nous présente le véhicule, kilométrage, anomalie...là rien !) la personne prend en photo me disant qu'elle est obligé de le stipuler pour les locations d'après,

Le top étant la personne de chez xxxxxx qui me dit que ce n'est rien, qu'il n'y aura aucun recours par la suite...et la 1 semaine plus tard...UNE FACTURE DE SINISTRE SUBLIME DE 503,49€ !!!

à payer dans les plus brefs délai ! Sans devis avant ? Sans prévenir ? 2fois et demi le prix de la location ???! Est-ce professionnel ?

Donc en plus d'être non professionnel, de mentir aux clients, ils ruinent nos vacances et tout

le reste !!! J'ai toujours été honnête, c'est la première fois que je vis ça !

Voici mon numéro de sinistre SX-9053009151, vous avez une solution ?

J'en ai parlé à tout mon entourage (certains n'étaient pas surpris !),

à des amis dans les rédactions audiovisuelles traitant des arnaques (si si vous voyez le genre d'émissions...) je vais leur faire une publicité EXCEPTIONNELLE ! Je vais colporter sur tous les forums que c'est une HONTE de traiter les clients comme des Pigeons

**Bonjour,**

***Nous sommes sur un forum juridique. Les internautes y viennent pour se renseigner sur le droit. Pour ce faire, nul besoin de citer des noms de personnes ou d'entreprises. Merci d'en tenir compte, cela évite à la modération de devoir anonymiser les posts.***